



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

1.) Identification du mélange et de l'entreprise

Identificateur du produit : Aervoe Survey Marking Paint - Aerosol

Nom du produit :

Survey Marking Paint

Non-Fluorescent Colors	Fluorescent Colors	16 oz. I.A.C.	High Delivery	Metallic
201 Red	220 Red	261 Red	281 Red	210 Silver
202 Yellow	222 Orange	262 Yellow	282 Yellow	
203 Blue	224 Green	263 Blue	288 Fluorescent Orange	
204 Green	226 Yellow	265 Orange		
205 Orange	227 Blue	267 White		
206 Black	229 Pink	270 Fluorescent Red		
207 White	230 Red/Orange	272 Fluorescent Orange		
208 Hi Visibility Yellow		274 Fluorescent Green		
209 Light Blue		275 Fluorescent Red/Orange		
212 Purple		279 Fluorescent Pink		

Utilisations identifiées pertinentes de la substance : Peintures et revêtements.

Usages déconseillés : Ne pas utiliser dans les endroits mal ventilés.

Pour des renseignements complémentaires, reportez-vous au document d'information sur le produit.

Numéro CAS :

Fabricant/Fournisseur :

Adresse postale/C.P. :

Identificateur du pays/Code postal/Lieu :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Contact à l'échelle nationale :

Renseignements sur le produit :

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Sans objet (mélange)

Aervoe Industries Incorporated

1100 Mark Circle

Gardnerville, Nevada 89410

001 (0) 1-775-782-0100

mailbox@Aervoe.com

Aervoe Industries Incorporated

001 (0) 1-800-227-0196

001 (0) 1-800-424-9300 (CHEMTREC – 24 h.)

Service en anglais

2. Identification des risques

Ce produit ne satisfait pas aux critères de classement prévus en vertu de la Directive 1999/45/EC

Effets potentiels sur la santé : **Voir Section 11**

Principales voies de pénétration : **Inhalation, peau, yeux, ingestion**



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Substance	Numéro CAS	Numéro EINECS	% du poids	Mentions relatives aux risques et conseils de prudence	Notes
Hydrocarbon Propellant	68476-86-8	270-705-8	10-30%	R12, R45, R46, S45, S53	
Aliphatic Petroleum Distillates	64742-89-8	265-192-2	10-30%	R45, R46, R65, S45, S53	
Hexane	110-54-3	203-777-6	7-13%	R11, R20, R38, R48, R51, R53, R62, R65, R67, S2, S9, S16, S29, S33, S37, S61	
Aliphatic Petroleum Distillates	64742-88-7	265-191-7	1-5%	R65, S2, S23, S24, S62	
Non-Flourescent Colors Also Contain:					
Acetone	67-64-1	200-662-2	7-13%	R11, R36, R66, R67, S2, S9, S16, S26	
Metallic Colors Also Contain:					
Acetone	67-64-1	200-662-2	30-60%	R11, R36, R66, R67, S2, S9, S16, S26	
n-Butyl Acetate	123-86-4	204-658-1	1-5%	R10, R66, R67, S2, S25	
Aliphatic Hydrocarbon	64742-47-8	265-149-8	1-5%	R65, S2, S23, S24, S62	

Pour l'énoncé complet des mentions relatives aux risques et des conseils de prudence, consultez la section 16.

Récapitulation des codes relatifs aux risques : R11, R12, R20, R36, R38, R45, R46, R48, R51, R53, R62, R65, R66, R67

Récapitulation des codes relatifs à la sécurité : S2, S9, S16, S23, S24, S25, S26, S29, S33, S45, S53, S62

4.) Premiers soins

Conseils généraux :

En cas de persistance des symptômes, toujours appeler un médecin.

Premiers soins en cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air libre et lui fournir de l'oxygène si sa respiration est difficile. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Obtenir immédiatement une aide médicale.

Premiers soins en cas de contact cutané :

Laver la surface affectée avec de l'eau savonneuse. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Obtenir immédiatement une aide médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Premiers soins en cas de contact oculaire :

En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

Version n° 01

Premiers soins en cas d'ingestion :

15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement une aide médicale.
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau à condition que la personne soit consciente. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne qui a perdu connaissance. Obtenir immédiatement une aide médicale.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Propriétés d'inflammabilité :	Aérosol
Point d'éclair :	<0° F (-18° C)
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air :	
% par volume :	LEI : 1% LES : 13%
Agents extincteurs appropriés :	Dioxyde de carbone, produit chimique sec, de l'eau pulvérisée.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun
Risques spécifiques présentés par la substance ou le mélange :	Aucun
Produits de combustion dangereux :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone
Risques d'incendie et d'explosion :	Les récipients fermés peuvent se rompre sous l'effet d'une augmentation de la pression en cas d'exposition à des températures extrêmes.
Conseils à l'intention des pompiers :	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés à la chaleur ou au feu afin d'empêcher une augmentation de pression. En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil de respiration autonome homologué par le NIOSH, muni d'un masque intégral avec régulateur de pression ou autre dispositif assurant une pression positive.

6. Marche à suivre en cas de dispersement accidentel

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :

- 1) Suivre les recommandations énoncées à la section 8 sur le matériel de protection individuelle.
- 2) Maintenir une ventilation adéquate.

MESURES DE NETTOYAGE :

- 1.) Évacuer le personnel non protégé de la zone affectée.
- 2.) Éloigner les sources d'inflammation si cette opération peut être effectuée sans danger.
- 3.) Ramasser les substances déversées en utilisant des outils anti-étincelles, et les placer dans un récipient approprié en vue de leur mise au rebut.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

- 4.) Assurer le confinement du produit déversé afin de l'empêcher de pénétrer dans les égouts ou les réserves d'eau souterraines.
- 5.) Toujours éliminer les déchets conformément aux règlements de l'UE et des autorités nationales et locales.

7. Manutention et entreposage

Aérosol inflammable, utiliser dans un endroit bien aéré.
Ne pas utiliser à proximité de sources d'inflammation.
Garder à l'abri de la lumière solaire directe.
Température d'entreposage : 32° to 120°F (0° to 49°C)
Ne pas manger, boire ou fumer lorsque l'on utilise cette substance.
Se laver les mains après usage.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Mesures techniques appropriées :

Assurer une ventilation suffisante. Un système local et/ou général d'évacuation est recommandé pour maintenir l'exposition des employés en dessous des limites d'exposition dans l'air.
Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Prendre toutes précautions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

Protection individuelle :

Des dispositifs de protection des yeux et du visage tels que des lunettes ou un masque de sécurité sont recommandés.

Protection cutanée :

Porter des vêtements de protection appropriés, et notamment des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison de travail, en fonction des circonstances, pour empêcher le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires :

N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Si les concentrations de vapeur sont inconnues, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à régulateur et pression positive.

Ingrédient dangereux	Numéro CAS	TWA	STEL
Hydrocarbon Propellant	68476-86-8	N/AV	N/AV
Aliphatic Petroleum Distillates	64742-89-8	300	N/AV
Hexane	110-54-3	50	N/AV
Acetone	67-64-1	500	750
n-Butyl Acetate	123-86-4	150	200
Aliphatic Hydrocarbon	64742-47-8	100	N/AV

9. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

Aspect : Liquide opaque	Odeur : odeur d'hydrocarbure
Seuil olfactif : N/AV	pH : N/AV
Point de fusion : N/AV	Point de congélation : N/AV
Point initial d'ébullition : N/AV	Domaine d'ébullition : N/AV
Point d'éclair : < 0° F (-18° C)	Taux d'évaporation : Plus rapide que l'acétate de butyle
Inflammabilité (solide, gaz) : Gaz inflammable	Limite supérieure d'explosibilité : 1% Limite inférieure : 13%
Tension de vapeur : N/AV	Densité de vapeur : Plus lourd que l'air
Densité relative : N/AV	Solubilité : Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau : N/AV	Température d'auto-inflammation : N/AV
Température de décomposition : N/AV	Viscosité : N/AV
Propriétés explosives : N/AV	Propriétés oxydantes : N/AV

10. Stabilité et réactivité

Risque de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne risque pas de se produire dans des conditions normales

Conditions à éviter : Sources de chaleur et d'inflammation

Matériaux incompatibles : Agents oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux : Aucun

11. Données toxicologiques

Selon certaines notifications, une surexposition répétée et prolongée à des solvants a été associée à des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Une surexposition répétée peut également avoir des effets nocifs sur les reins, les poumons, le foie, le cœur et le sang.

12. Données écologiques

Toxicité : **Aucune donnée n'est disponible**

Persistence et dégradation : **Aucune donnée n'est disponible**

Potentiel de bioaccumulation : **Aucune donnée n'est disponible**

Mobilité dans le sol : **Aucune donnée n'est disponible**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : **Aucune donnée n'est disponible**

Autres effets nocifs : **Aucune donnée n'est disponible**

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets : Éliminer les substances conformément aux exigences de l'UE et des règlements nationaux et locaux.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

En vue de l'élimination correcte des substances utilisées, il faut procéder à une évaluation destinée à déterminer les options appropriées et acceptables de gestion des déchets autorisées en vertu des règles, règlements et/ou lois applicables en vigueur dans votre localité.

Élimination du produit/du conditionnement : Éliminer le conditionnement conformément aux exigences, règlements et/ou lois fédéraux, étatiques et locaux en vigueur dans votre localité.

14. Informations relatives au transport

Règlement DOT des États-Unis

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aérosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Not Applicable

IMDG

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aérosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Not Applicable

IATA

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aérosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Not Applicable

Dispositions particulières

DOT = Référence 49 CFR

IMDG = Référence Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Référence Code OACI ou IATA

15. Renseignements sur la réglementation

Classification en fonction du lieu de travail :

Ce produit est considéré comme dangereux selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Il s'agit là de l'interprétation du risque présenté par le produit pour les travailleurs fournie par l'Occupational Safety and Health Administration.

Titre 3 de la SARA :

Articles 311/312 Classements (40 CFR 372) : Ce produit est un produit chimique dangereux selon le règlement 29 CFR 1910.1200, et classé dans la catégorie des produits présentant un risque physique immédiat et différé d'inflammabilité et de préjudice pour la santé. Catégorie Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA). En vertu de cette loi, tout déversement de substance dangereuse doit être signalé aux autorités compétentes.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

Statut TSCA : Tous les composants chimiques de ce produit sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'obligation d'y être énumérés.

PROP 65 (CA) : Mise en garde : Ce produit peut contenir des substances chimiques qui, selon les données recueillies par l'État de Californie, causent le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

16. Autres renseignements

Liste des mentions pertinentes sur les risques et la sécurité :

Mentions relatives aux risques :

- R11 : Facilement inflammable
- R12 : Extrêmement inflammable
- R20 : Nocif par inhalation
- R36 : Irritant pour les yeux
- R38 : Irritant pour la peau
- R45 : Peut provoquer le cancer
- R46 : Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
- R48 : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée
- R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R62 : Risque possible d'altération de la fertilité
- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Conseils de prudence :

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
- S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer
- S25 : Éviter le contact avec les yeux
- S26 : En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement à grande eau, puis consulter un médecin
- S33 : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
- S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)
- S53 : Éviter l'exposition et se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
- S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : Octobre 15, 2013 Version n° 01
Remplace la version datée du Octobre 15, 2013

Cotes de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé = 2 Inflammabilité = 4 Réactivité = 1

Cette FS a été établie conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Date de préparation/révision : **10/15/13**

Remplace : (**10/15/13**)

À notre connaissance, les renseignements contenus dans le présent document sont jugés exacts. Les données figurant ci-dessus n'impliquent cependant aucune garantie, explicite ou implicite, de quelque sorte que ce soit. La détermination finale du caractère approprié de toute substance incombe exclusivement à l'utilisateur. Toutes les substances présentent des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'ils constituent les seuls risques qui existent.